André-Claude Duguet

Prêtre de l'Oratoire

Entré : 1706

Né à Paris, le 1682.

Mort à Paris (St Etienne du Mont) 1752.

Notes biographiques et bibliographiques

E. Bonnardet
pr. de l'Oratoire
Archiviste

Voir : Bicaïs, II, 647

Bougerel I, 241

Cloyseault : Vies, III, 225

Dictionnaire de biog. française II, 1513 article B. Heurtebize

Monsieur l'Abbé Bo-

2 Impasse S^te^ E

1°

Duguet André Clau

André-Claude Duguet

Voir :
Nouv. Ecl. 1730
Quérard II 652.

Neveu du précédent, André Duguet (1640-1726)

+ Justification des Pères de l'Oratoire de Marseille contre les accusations de l'évêque de cette ville. Paris 1721 in 12 de 156 pages.

Voir Nouv. Ecl. - Quérard.

Dans cet écrit, l'auteur réfute :

(1° une lettre de M. de Marseille à M. l'évêque de Toulon en date du 12 oct. 1720.
(2° une autre lettre du même prélat au cardinal de Mailly, du 4 Nov. 1720.
(3° les réflexions de M. de Marseille sur la lettre d'un gentilhomme de Provence à M. L. D du 1 avril 1721
(4° une lettre du même à une Dame, en date du 20 Nov. 1720.

Voir la polémique Ingold - Jauffrey.

+ Mandement de M. de Tilladet, évêque de Mâcon, portant appel de la Constitution Unigenitus au tribunal de l'Eglise Universelle, du 23 Nov. 1718.

MM 618 p 58 N 322 =

Le Confrère André Claude Duguet, laïc

Né à Paris, 24 ans 1/2 Le Petit

fils de feu Guillaume Duguet, avocat en Parlement et Gabrielle

humanités et philosophie à La Marche, 2 ans droit à Paris

entré à Paris le 17 octobre, vêtu le 18 Xbre 1706

pension

Duguet (probablement André Claude.)

Traité de la Croix de Notre Seigneur J. C. ou Explication du mystère de la Passion selon la concorde. Paris 1733. 8 tom. 11 Vol in 12.

Bicaïs = Notice de l'Oratoire de France = { Mss. d'Aix, T. II. p. 647.
Copie de la Bibl. Nle, T. II. p. 377.

André Claude Duguet, fils de Guillaume avocat, domicilié à Paris, et neveu des Pères André et Jacques Joseph Duguet, était licencié en droit et avait 24 ans, lorsque, dégoûté du monde, il voulut embrasser l'Institut de l'Oratoire, dont on lui donna l'habit sur la fin du mois d'octobre 1706. C'était un bel esprit et un homme de bon sens à qui on permit après son temps d'épreuve, d'aller résider au Petit St Magloire, où il s'occupa durant 22 ans de l'étude de la religion dans laquelle il fit beaucoup de progrès. Il y a apparence qu'il aurait fini ses jours dans cette maison s'il avait pu se promettre pour l'avenir la même tranquillité dont il avait joui sous le cardinal de Noailles; mais les choses ayant changé de face, à l'avènement de M. de Vintimille à l'archevêché de Paris, il quitta St Magloire et la Congrégation et se retira auprès du Père Blondel, chanoine régulier de Ste Geneviève, curé de St Etienne du Mont, qui l'établit préfet des catéchismes et supérieur des clercs de sa paroisse. Il s'acquitta avec zèle des devoirs attachés à ces deux emplois, tant qu'on jugea à propos de lui en laisser remplir les fonctions, et en ayant été déchargé, quelques années après, il mena une vie retirée le reste de ses jours, dont il vit arriver la fin en 1752.

Le P. Duguet est reconnu auteur des ouvrages qui suivent:

(1° Justification des Pères de l'Oratoire de Marseille contre les accusations de l'évêque de cette ville, 1721, in 12.

Dans cet écrit l'auteur réfute:

(1 une Lettre de M. de Marseille à l'évêque de Toulon en date du 12 octobre 1720;

(2 une autre lettre du même prélat au cardinal de Mailly, du 4 Nov. 1720;

(3 Réflexions de M. de Marseille sur la lettre d'un gentilhomme de Provence à M. L. M. D, du 6 avril 1721;

(4 Lettre du même à une dame en date du 20 Nov. 1720.

Il y justifie pleinement les prêtres de l'Oratoire de l'accusation de n'avoir point demandé les pouvoirs pour confesser; de s'être enfuis; de s'être enfermés sans avoir donné aucun secours aux pestiférés. Le P. Gautier, leur supérieur, est justifié en particulier d'avoir introduit la peste dans la maison par une imprudence dont la cupidité, au dire de l'évêque, était la cause principale.

(II Mandement de M. de Tilladet, évêque de Mâcon, portant appel de la Constitution Unigenitus au Tribunal de l'Eglise universelle, du 23 Nov. 1718

(III - Abrégé critique de l'Augustinus de Cornelius Jansenius, avec des notes
Cet ouvrage resta manuscrit entre les mains de Madame Mol, soeur de l'auteur.

R.G. Bougerel

Bibliog. oratorienne, T. II, p. 241, N. 68.
Manuscrit de Montpellier.

Ce fut le 18 sept. 1706 qu'André Claude Duguet entra à Paris à l'Institution. Il était fils de Guillaume Duguet, avocat et de Gabrielle Le Petit. Il était né à Paris l'an 1682, il avait étudié 2 ans en droit. C'était un bel esprit et homme de bon sens. De l'Institution il fut au petit St Magloire, ensuite à St Magloire. Il fut fait prêtre l'an 1728; il sortit ensuite de l'Oratoire et mourut à Paris, le ---

Ouvrages :

I Mandement d'appel de M. de Tilladet, évêque de Mâcon.

II Mémoire du second ordre présenté à Son Altesse Royale, Mgr le Duc d'Orléans, régent du royaume.

III Justification des prêtres de l'Oratoire de Marseille contre les accusations de l'Evêque de cette ville (Belzunce) 1721. in 12. Cet ouvrage a été composé contre les calomnies de ce prélat répandues partout contre les prêtres de l'Oratoire pendant la peste de Marseille. Voici le jugement que porte de cet ouvrage le fameux abbé Duguet, oncle de notre auteur : « La matière qui est très sérieuse est traitée avec le soin et la dignité qu'elle mérite. On ne s'écarte « jamais du but; on n'y mêle rien d'étranger, ni de superflu et on ne quitte chaque article qu'après avoir mis le « lecteur dans la nécessité de prononcer pour les accusés. L'ordre général et celui qui est observé dans chaque partie, « est simple, naturel, fondé sur les choses mêmes qu'il sert à éclairer. Les faits pour et contre sont réduits à des circonstances « précises. On épargne par une facilité apparente à les raconter et à les réunir la peine qu'on aurait eue à les assembler et « à les décharger des circonstances inutiles et l'on rend partout la vérité sensible en ne faisant que la démêler et la suivre. « Les raisons qu'on emploie sont toutes concluantes et proportionnées à l'usage qu'on en fait. Les premières préparent aux « secondes et celles-ci à d'autres qui sont ordinairement plus fortes et qui achèvent ce que les premières avaient commencé. « Le style est pur, simple dans ces récits; clair et nerveux dans ses preuves; vif quand l'intérêt de la vérité et de la religion le « demande; enjoué quand il faut faire sentir le ridicule; mais sans sortir des bienséances les plus sévères. Les choses « qui ne regardent pas l'unique affaire dont il est question, mais qui méritent d'être relevées, sont réservées avec beaucoup « de jugement pour la fin, où elles sont montrées rapidement et néanmoins d'une manière capable de faire impression « sur des esprits équitables et de faire connaître le caractère de l'accusateur.

(IV Abrégé critique de l'Augustinus de Cornelius Jansenius avec des notes excellentes. Ce manuscrit est entre les mains de Madame Mol, sa sœur.

Adry = Bibl. des Ecrivains de l'Oratoire = (Bibl. Nle fonds fr. 25682) T. II, p. 135 =

André Claude Duguet, de Paris, fils de Guillaume Duguet, avocat et de Gabrielle Le Petit, reçu le 18 septembre 1706, après avoir étudié deux ans en Droit.

Ouvrages :

(1 Justification des prêtres de l'Oratoire de Marseille contre les accusations de M. l'évêque de cette ville Paris, 1721, in 12. Cet ouvrage fut composé du temps de la peste. Voyez le jugement qu'en porte M. l'abbé Duguet.

(2 Le Mandement d'appel de M. de Tilladet, évêque de Mâcon.

(3 Mémoire du second ordre présenté à M. le Régent.

(4 Abrégé critique de l'Augustinus de Cornelius Jansénius avec des notes excellentes. Ce Mss est entre les mains de Madame Mol, sa sœur.

M. M. 607. 4e catalogue, N. 581 =

André Claude Duguet, de Paris, entré à Paris en 1706, prêtre le 18 septembre 1728, sorti en janvier 1730, mort en 1733.

M. M. 612, N° 325 =

Le Confrère André Claude Duguet, de Paris, âgé de 24 ans 1/2,
fils de feu Guillaume Duguet, avocat au Parlement et de Gabrielle Le Petit,
a fait humanités et philosophie au collège de la Marche, 2 ans de droit à Paris,
entré le 17 octobre 1706, vêtu le 18 Décembre, pas tonsuré
Mort en 1733. (?)

Listes des assemblées

1729 S. Magloire Act